

Le **GEIP** est une association à but non lucratif qui regroupe des entrepreneurs et des indépendants soucieux de la protection de l'environnement et du respect des conditions sociales justes. Le GEIP organise des rencontres afin d'échanger des expériences, parler des différentes problématiques liées à la vie d'entreprise, voire des contradictions qui surviennent parfois entre nos idéaux et la gestion quotidienne de nos entreprises.

CHARTRE DU GEIP

Les entreprises membres du GEIP s'efforcent d'appliquer de façon cohérente l'ensemble des valeurs ci-dessous à tous les niveaux de leur fonctionnement. Pour devenir membre, les entreprises doivent adhérer à cette charte :

1. Promouvoir la responsabilité économique.

Les entreprises membres du GEIP visent à construire une économie où les conditions de travail et les êtres humains comptent autant que la rentabilité. Elles reconnaissent, de ce fait, que le bien-être de tous est plus important que la richesse de quelques-uns et ce, tant au niveau local, qu'au niveau global.

2. Concevoir le collaborateur comme un partenaire.

Les entreprises membres du GEIP s'efforcent de prendre en compte l'avis de leurs collaborateurs quant à la vie de la société. Elle visent ainsi à favoriser le partage de l'information, des responsabilités, de la prise de décision et la reconnaissance du rôle de chacun. Elle privilégie la transparence financière vis-à-vis de leurs collaborateurs afin de leur permettre de suivre et de bénéficier d'une image claire de la situation de l'entreprise.

3. Œuvrer dans l'esprit du développement durable.

Les entreprises membres du GEIP s'investissent pour maintenir un équilibre entre les processus socio-économiques et écologiques. Elles s'engagent à mettre en place et à privilégier au quotidien un système économique en adéquation avec les principes généraux du développement durable.

4. Agir local, penser global.

Les entreprises membres du GEIP s'engagent à entretenir des liens réguliers avec les membres du Groupement. En outre, elles valorisent la création de liens de partenariat avec les acteurs locaux et régionaux. Elles ont, également conscience de leur responsabilité vis-à-vis des acteurs internationaux les plus défavorisés et s'engagent à faire preuve de solidarité envers ces derniers.

5. Reconnaître la diversité et refuser la discrimination.

Les entreprises membres du GEIP s'engagent à comprendre, respecter et valoriser la différence entre les personnes, à prohiber toute forme de discrimination et à rechercher les complémentarités pour progresser ensemble.

TARIFS

Entreprises et indépendants 100 CHF

Membre sympathisant 50 frs

Les Membres sympathisants reçoivent les informations régulières du GEIP, mais n'ont pas le droit de vote statutaire.

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION

Par la signature de la présente formule, je certifie avoir lu et respecter la présente charte, ainsi qu'accepter la publication de ces données dans la rubrique «membres» du site du GEIP.

Raison sociale et domaine d'activité _____

Adresse e-mail et site internet _____

Personne de contact (nom, prénom et fonction) _____

Type d'adhésion et nbre d'employés _____

Adresse _____

Timbre de l'entreprise, date et signature _____

Téléphone et fax _____